

LA SÉANCE D'HIER à la Chambre

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

M. DOUSSAIN rapporte en faveur du projet

M. O. DOUSSAIN, rapporteur, justifie le vote de la proposition de loi. Le corps des généraux d'assurances comporte environ 15 000 titulaires d'emploi, dont la majeure partie est groupée en 174 syndicats professionnels, ayant leurs sièges dans les chefs-lieux de départements ou d'arrondissements de la France territoriale, de l'Algérie, du Maroc et de certaines colonies. Ces syndicats sont eux-mêmes groupés en une Fédération nationale dont le siège est à Paris.

Les agents généraux d'assurances utilisent un personnel salarié qui varie suivant les agences de 1 à 35 et même 40 employés auxiliaires. Dans l'ensemble, les agents généraux ont un nombre d'employés qui, dans les agglomérations importantes, représente un nombre d'employés par chef-lieu de département, par exemple dans les villes de Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nice, etc., des centaines de collaborateurs d'agences et de bureaux de représentants et d'agents généraux, par ses collaborateurs, des conventions collectives de travail comportant des majorations de salaires et aussi des garanties de retraite et d'invalidité.

Les agents généraux ont, dans un certain nombre de villes que nous venons de citer, accès immédiats au Palais de Justice, au Palais de Commerce et à la Jurisprudence civile et administrative, dans les carrières libérales non visées par les lois des 24 juillet et 31 décembre 1936, limitées au commerce et à l'industrie.

A Nice, M. J. M. Marseille, Saint-Etienne, Amiens, Grenoble, Le Havre, Montpellier, Nantes, Rennes, Tarbes, Nancy, Nîmes, des accords ont été signés avec ou sans réserves de droit. Ces conventions sont en application et par conséquent l'on ne saurait reprocher à la corporation des agents généraux de n'avoir pas réalisé la première et la plus nécessaire réforme de son statut.

MM. FIE, BERANGER (l'ure) présentent des observations. M. FAUCHON (l'ancien) estime que le texte en discussion est insuffisant. Il le votera cependant.

M. MARTEL (Savoie) parle dans le même sens. M. VALLAT (Ardèche) estime que la Chambre n'a pas adopté sans débat une proposition de loi qui tout le monde accepte. La séance aurait pu être plus utilement consacrée à une discussion sur la retraite des vieux ou la réforme électorale.

La discussion générale est close.

M. POMARET

Au cours de la discussion des articles, M. POMARET, ministre du Travail, se montre favorable au texte de la commission. Il ajoute que le vote est favorable du Sénat tardait trop. Il pourrait appuyer sur le vote unanime de la Chambre, agir efficacement par décret « cas d'urgence » avec les interventions de la Chambre vote alors les deux articles de la proposition de loi. Le projet, retour du Sénat, déban le projet, théâtres lyriques nationaux.

Séance levée à 15 h. 05. Séance cet après-midi, à 15 h. 30.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 15 h. 35, sous la présidence de M. Herriot. Au banc du gouvernement, M. Albert Sarraut, M. Campinchi, M. Pomaret.

Le président annonce que la Chambre s'est réunie à 15 heures et que plusieurs propositions de résolution relatives à la retraite des vieux et à l'augmentation des allocations de chômage.

Le budget de l'Algérie est voté à l'unanimité

Le gouvernement demande la discussion immédiate du budget de l'Algérie. M. SERDA, rapporteur expose que le budget ordinaire est de 1960 millions de francs et le budget extraordinaire, de 740 millions pour un programme de grands travaux.

Un accord entre le pouvoir central et l'Algérie permet l'utilisation de contributions militaires de 40 millions et de 80 millions pour les travaux de défense nationale. Ces travaux sont particulièrement urgents.

Le rapporteur note la détente morale qui s'est produite en Algérie. Les services financiers ont envisagé la suppression de l'office agricole. Le personnel de cet Office sera employé dans d'autres services.

« Nous avons un programme de constructions de bateaux modernes pour relever l'Algérie et la métropole; ces constructions doivent être réalisées avec l'aide du gouvernement ».

M. Serda conclut en soulignant le dynamisme des populations algériennes qui doubent en 40 ans le chiffre de la France plus forte que dans tous les pays d'Europe (appl.).

La discussion générale est close, et la Chambre adopte les divers articles du projet.

La Chambre adopte le projet de loi à l'unanimité des 595 votants.

Le président souligne l'unanimité de ce vote et demande au représentant de l'Algérie d'y voir une preuve de la fierté et de l'affection qui la France pour l'Algérie.

Ouverture de crédits sur l'exercice 1938 pour compenser les insuffisances d'évaluation budgétaires

L'ordre du jour appelle la discussion du projet portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1938, au titre du budget ordinaire et des budgets annexes et approbation de décrets divers.

M. SCHMIDT, rapporteur général, déclare qu'il s'agit d'un projet d'urgence, montant de 1.817 millions environ, pour compenser les insuffisances des évaluations budgétaires. Les demandes de crédits au titre des ministères militaires s'élevaient à 500 millions, 500 millions ont été sollicités au titre de la dette publique, les dotations s'élevaient à un total de 108 millions. Le rapporteur demande à la Chambre de voter ce projet.

M. COUSIN demande que la Chambre soit appelée à se prononcer par un vote sur les crédits supplémentaires de 486 millions concernant la liquidation de l'Exposition.

Le rapporteur répond que la Chambre aura à se prononcer sur cette question lors de la discussion du décret-loi qui y est relatif.

M. Louis MARIN demande l'inscription d'un tribunal d'appel pour le règlement des réquisitions effectuées en septembre. M. SARRAUT répond qu'il a adressé une circulaire aux préfets dans le sens indiqué par M. Marin.

M. FLICHO (Nord) pose une question sur des réserves, plusieurs d'entre eux ayant perdu des effets et n'ayant reçu aucune indemnité.

M. SIBUE intervient à propos des crédits des affaires étrangères.

La discussion générale est close et la Chambre passe à la discussion des chapitres.

A propos des crédits des affaires étrangères

M. SIBUE (socialiste) rappelle les récentes déclarations de M. Bonnet sur les rapports franco-italiens, disant notamment que la France ne consentait pas un pouce de terrain à l'Italie, mais il s'étonne que le ministre n'ait fait aucune allusion à la communication de compte rendu à notre ambassadeur, sur la dénonciation des accords de 1935.

L'orateur demande des explications à M. le ministre des Affaires étrangères au nom des populations frontalières, en présence des menaces sur des territoires français, notamment ceux de la côte de Somalie.

M. PÉRI

M. PÉRI rappelle que quatre jours après les déclarations de M. Bonnet, le gouvernement italien a renoncé à l'accord de 1935. L'attitude de M. Bonnet a pu laisser croire à l'Italie qu'un campagne de violence et de chantage pourrait être fructueuse.

L'orateur rappelle la violente campagne de presse italienne contre la France, le bombardement de Djibouti, notamment à la veille du redoutable voyage à Rome des ministres anglais.

Fuà M. Péri demande le retrait des volontaires italiens des armées du général Franco, interrompu par M. BIETRUX qui échange des injures avec ses collègues communistes.

M. PÉRI conclut en demandant à la Chambre de ratifier une nouvelle abdication.

M. MARIN regrette l'ignorance dans les débats du Parlement de ce qui touche aux affaires étrangères. Il espère qu'il n'y aura ni concession territoriale, ni concession juridique. Je voudrais que le gouvernement le dise avec netteté.

M. CAMPINCHI, seul ministre au banc du gouvernement, mésestime ses applaudissements à ceux de ses collègues.

M. VALLAT se lève sous les applaudissements socialistes. Il se réjouit de voir qu'aujourd'hui les communistes après les socialistes se sont convertis et veulent défendre l'intégrité de l'Empire français.

M. Gonin demande à entendre M. Bonnet et une suspension de séance est votée

M. GONIN demande une réponse immédiate aux questions posées au ministre des Affaires étrangères et propose une suspension de séance afin de permettre au ministre de venir s'expliquer.

M. CAMPINCHI demande que la discussion continue en attendant l'arrivée de M. Bonnet. La séance aurait pu être plus utilement consacrée à une discussion sur la retraite des vieux ou la réforme électorale.

La discussion générale est close.

M. Georges Bonnet donne des explications concernant la note italienne

M. G. BONNET. Je tiens à répondre à la séance au sujet de la note à laquelle j'ai connu la note du gouvernement italien. Je n'ai connu cette note qu'après ma déclaration à la Chambre.

La note italienne est un document qui a été communiqué à la Chambre sans aucune explication, que la France n'acceptait pas les revendications italiennes. (Appl. nomb. bancs.)

M. ARCHIMAUD, président de la sous-commission de la Défense nationale, m'a écrit qu'il était impossible de faire état devant la Chambre. Je ne pouvais en faire état avant d'avoir entretenu le président de la sous-commission de la Défense nationale.

La réponse à lui demandée au précédent du Conseil de réunir le Conseil des ministres, celui-ci s'est réuni et a délibéré sur la note et sur la réponse qui maintient la position de la France.

« Il a été entendu au début de la discussion du budget, qu'un débat consacré à la politique extérieure aura lieu au cours de la séance. Le débat sera à la disposition de la Chambre pour lui apporter les explications les plus larges ». (Appl. nomb. bancs.)

« Il y a des choses que l'on ne doit pas cacher au Parlement » déclare M. Sibue

M. SIBUE. — Il ne s'agit, croyez-le bien, d'un complot organisé (excl. dr.), mais il y a des choses que l'on ne doit pas cacher au Parlement. Quelques jours avant le voyage de M. Chamberlain à Rome il était inutile de cacher certaines choses au clair. Les explications du ministre des Affaires étrangères ne nous satisfaisent point.

M. Sibue s'étonne que M. G. Bonnet n'ait pas dit certains bruits qui ont été répandus de la remise de la note à M. François Poncet.

M. BONNET. — Je n'ai ni démenti, ni confirmé.

M. SIBUE. — M. G. Bonnet est venu faire une déclaration à la Chambre où il n'était pas question d'un événement qui s'était passé 48 heures avant. Quelle impression cela peut-il faire sur le public ?

M. BONNET. — L'assemblée proteste contre les trop nombreuses interventions communistes.

M. JAMPIY SCHMIDT se lève et s'adresse aux communistes. « Vous voulez tuer le régime parlementaire vous n'avez qu'à agir comme vous le faites. (Appl. dr., centre, gauche). »

M. MOUTON proteste contre les certaines taxes augmentant le coût de la vie.

La suite du débat est renvoyée à ce matin.

Le président HERRIOT. — Le gouvernement demande une séance demain matin 9 h 30, pour la suite de la discussion du collectif et des huit propositions de résolution.

Il en est ainsi dès à présent. La séance est levée à 20 h. 40.

M. Péri, Communiste, parle dans le même sens que M. Sibue.

M. le Ministre des Affaires étrangères a dit : « Je ne comprends pas de quel démenti je vous parle ». M. le Ministre des Affaires étrangères.

Une autre question : Si vous aviez connu cette décision, auriez-vous tenu le même langage ? Vous avez dit : la France est opposée à toute cession territoriale, mais il s'agit d'autre chose que de revendications territoriales. Je ne le crois pas. N'avez-vous pas autre chose à dire ? Suif-il de nous dire, attendez au moins le débat de janvier sur les affaires étrangères. Il est un moment où les démentis de M. G. Bonnet ne suffisent pas (excl. nomb. bancs, appl. soc. com.).

Les crédits des Affaires étrangères étant adoptés, le président appelle ceux de l'intérieur mais les socialistes et communistes protestent, insistant pour avoir une réponse nouvelle du Ministre des Affaires étrangères. Celui-ci reste impassible bien que l'extrême gauche crie : Bonnet ! Bonnet !

M. BAREL (Communiste) (Alpes-Maritimes), proteste à la tribune contre le silence du ministre. Les crédits de l'in-

La discussion du budget AU SÉNAT

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

M. Philip souligne l'insuffisance de l'augmentation du budget de l'Éducation Nationale

Le budget de l'Éducation nationale est examiné en premier lieu.

M. Jean Philip, rapporteur spécial, constate que ce budget est en augmentation cette année de 100 millions, qu'une augmentation supérieure aurait été nécessaire, pourtant il faut s'incliner devant les nécessités budgétaires.

M. JOSSOT (Côte d'Or) parle en faveur des professeurs d'éducation physique et des maîtres répétiteurs d'internat. Presque rien n'a été fait dans les écoles de villages pour donner aux enfants un commencement d'enseignement professionnel après le certificat d'études. On ne se préoccupe pas assez de doter les instituteurs du brevet agricole qui les préparerait à l'enseignement professionnel dans les écoles rurales.

M. TOY-RIONT (Hautes-Alpes) proteste contre l'organisation de classes d'activité dirigée et de sports de plein air dans certaines régions.

M. CLAMAMUS demande que le rythme des constructions scolaires ne soit pas ralenti.

M. François SAINT-MAUR s'associe aux critiques de M. Toy-Riont en ce qui concerne les loisirs dirigés. Il interpellera le gouvernement sur la participation de certains instituteurs à la grève du 30 novembre.

M. ARMBRUSTER n'admettra pas que l'on donne de l'avancement aux maîtres qui ont fait la grève.

M. Jean ZAY

M. ZAY répond aux orateurs. Il indique notamment qu'il entend donner à l'année supplémentaire de scolarité un caractère pré-professionnel, en envisageant l'organisation de classes intercommunales, dans la mesure où la question financière pourra être résolue. Le ministre se déclare satisfait des résultats obtenus pendant les vacances de Noël.

M. VALLAT se lève sous les applaudissements socialistes. Il se réjouit de voir qu'aujourd'hui les communistes après les socialistes se sont convertis et veulent défendre l'intégrité de l'Empire français.

M. de La Grange rapporte le budget de l'air

Le budget de l'air est mis en discussion.

M. DE LA GRANGE, rapporteur, estime qu'il faudrait améliorer la situation des sous-officiers de l'armée de l'air. En ce qui concerne les constructions, un gros effort a été fait. Un milliard a été dépensé pour moderniser l'outillage des usines, ce qui va permettre, enfin, la construction en grande série. Les résultats de cet effort apparaîtront au commencement de l'année prochaine. Il faudra d'autre part que le personnel s'adapte à l'outillage nouveau pour qu'il puisse donner tout ce qu'il doit en attendre.

Le rapporteur est convaincu que le gouvernement peut, s'il le veut, faire entendre aux ouvriers le langage du devoir. L'on doit en attendre le meilleur, si l'on veut que l'industrie de l'air ne soit pas en retard.

Le rapporteur indique d'autre part qu'un appareil de guerre coûte en moyenne 3 millions, nous disposons d'un constructeur 500 par mois c'est une dépense d'un milliard et demi par mois qu'il faudrait envisager. Il convient donc de réduire au maximum les prix de revient par la construction en grande série.

Le rapporteur propose en terminant diverses réformes.

M. LAURENT EYNAC

M. LAURENT EYNAC souligne : Il faut que, dès 1939, nous disposions d'une force aérienne capable de se mesurer avec les forces aériennes éventuelles. Il faut recourir à un régime de véritable mobilisation. En terminant, l'orateur rappelle que l'on doit en attendre le meilleur, si l'on veut que l'industrie de l'air ne soit pas en retard.

M. LÉON BERAUD demande le déplacement de l'édifice de la cathédrale de Chartres.

M. BENAZET, président de la Commission de l'air, regrette que les crédits de la Défense Nationale du Sénat réunis n'aient pas été retenus. Il espère néanmoins que le Gouvernement adoptera les solutions que le pays attend pour sa sécurité.

M. Guy LA CHAMBRE

M. GUY LA CHAMBRE répond aux orateurs. Il déclare que les réponses concernant les armements en cours se feront plus à leur place devant les Commissions de Défense Nationale, mais tient à remercier M. de La Grange et Laurent Eynac pour les avoir donné acte de l'effort considérable fait pour l'exécution du plan 5.

Le ministre se déclare d'accord avec M. Laurent Eynac pour certaines mesures de pré-mobilisation soient prises, mais il est difficile de mobiliser une branche d'industrie alors que d'autres branches connexes restent sous un régime de liberté.

Enfin, depuis l'établissement du plan 5, le Gouvernement a délibéré sur les événements survenus et a pris les mesures nécessaires.

Le ministre souligne que les formations de Chartres étant des formations de chasse contribueront à la défense de la région. Le transfert d'une base aérienne coûterait près de 70 millions. Néanmoins, des instructions ont été données pour que les installations soient établies le plus loin possible de la ville.

Le budget est adopté avec un amendement de M. Laurent Eynac

Le budget de l'air est adopté avec un amendement de M. Laurent Eynac, qui reprend le chiffre de 100 millions pour le chapitre soldes et indemnités, s'agit de l'amélioration de l'ordinaire des sous-officiers.

La santé publique

Le Sénat aborde la discussion du budget de la Santé publique.

M. DELTHIL, rapporteur, indique notamment que l'augmentation de 156 millions consistant cette année provient uniquement des dépenses d'assistance. Le régime des assurances sociales aurait dû permettre des économies compensatrices, mais les caisses d'assurances sont souvent défallantes et ce qu'elles ne font pas retombe sur le budget d'assistance.

Le Sénat se félicite de ce que 200 millions sont accordés aux départements à la natalité, mais demande que usage sera fait de ce crédit.

Au sujet des basonnations à bon marché, il demande une enquête sérieuse. Enfin il exprime la crainte que les

Le commerce

Il est 15 h. 15 quand la séance est reprise sous la présidence de M. Jules Bouchet.

En présence de MM. Paul Reynaud et Fernand Gentin, le Sénat aborde l'examen du budget du Commerce que rapporte M. Tournaire.

M. TOURNAIRE signale que 100 millions, l'année dernière et 42 millions cette année, sont destinés à la participation de la France à l'Exposition de Budapest. La dépense est lourde mais il faut bien que la représentation de la France soit digne d'elle.

La production doit être augmentée. M. M. GODART LINDER demande qu'on étende aux aveugles le bénéfice du décret-loi qui a amélioré les allocations des grands infirmes.

M. SELES BERNARD demande l'augmentation des crédits affectés à la lutte contre le cancer.

M. Calliaux demande au Sénat de ne pas prolonger la discussion générale et demande la clôture de la discussion du budget de la Santé publique. La clôture est prononcée, malgré quelques protestations et le budget de la Santé publique est adopté.

M. de La Grange rapporte le budget de l'air

Le budget de l'air est mis en discussion.

M. DE LA GRANGE, rapporteur, estime qu'il faudrait améliorer la situation des sous-officiers de l'armée de l'air. En ce qui concerne les constructions, un gros effort a été fait. Un milliard a été dépensé pour moderniser l'outillage des usines, ce qui va permettre, enfin, la construction en grande série. Les résultats de cet effort apparaîtront au commencement de l'année prochaine. Il faudra d'autre part que le personnel s'adapte à l'outillage nouveau pour qu'il puisse donner tout ce qu'il doit en attendre.

Le rapporteur est convaincu que le gouvernement peut, s'il le veut, faire entendre aux ouvriers le langage du devoir. L'on doit en attendre le meilleur, si l'on veut que l'industrie de l'air ne soit pas en retard.

Le rapporteur indique d'autre part qu'un appareil de guerre coûte en moyenne 3 millions, nous disposons d'un constructeur 500 par mois c'est une dépense d'un milliard et demi par mois qu'il faudrait envisager. Il convient donc de réduire au maximum les prix de revient par la construction en grande série.

Le rapporteur propose en terminant diverses réformes.

M. LAURENT EYNAC

M. LAURENT EYNAC souligne : Il faut que, dès 1939, nous disposions d'une force aérienne capable de se mesurer avec les forces aériennes éventuelles. Il faut recourir à un régime de véritable mobilisation. En terminant, l'orateur rappelle que l'on doit en attendre le meilleur, si l'on veut que l'industrie de l'air ne soit pas en retard.

M. LÉON BERAUD demande le déplacement de l'édifice de la cathédrale de Chartres.

M. BENAZET, président de la Commission de l'air, regrette que les crédits de la Défense Nationale du Sénat réunis n'aient pas été retenus. Il espère néanmoins que le Gouvernement adoptera les solutions que le pays attend pour sa sécurité.

M. Guy LA CHAMBRE

M. GUY LA CHAMBRE répond aux orateurs. Il déclare que les réponses concernant les armements en cours se feront plus à leur place devant les Commissions de Défense Nationale, mais tient à remercier M. de La Grange et Laurent Eynac pour les avoir donné acte de l'effort considérable fait pour l'exécution du plan 5.

Le ministre se déclare d'accord avec M. Laurent Eynac pour certaines mesures de pré-mobilisation soient prises, mais il est difficile de mobiliser une branche d'industrie alors que d'autres branches connexes restent sous un régime de liberté.

Enfin, depuis l'établissement du plan 5, le Gouvernement a délibéré sur les événements survenus et a pris les mesures nécessaires.

Le ministre souligne que les formations de Chartres étant des formations de chasse contribueront à la défense de la région. Le transfert d'une base aérienne coûterait près de 70 millions. Néanmoins, des instructions ont été données pour que les installations soient établies le plus loin possible de la ville.

Le budget est adopté avec un amendement de M. Laurent Eynac

Le budget de l'air est adopté avec un amendement de M. Laurent Eynac, qui reprend le chiffre de 100 millions pour le chapitre soldes et indemnités, s'agit de l'amélioration de l'ordinaire des sous-officiers.

La santé publique

Le Sénat aborde la discussion du budget de la Santé publique.

M. DELTHIL, rapporteur, indique notamment que l'augmentation de 156 millions consistant cette année provient uniquement des dépenses d'assistance. Le régime des assurances sociales aurait dû permettre des économies compensatrices, mais les caisses d'assurances sont souvent défallantes et ce qu'elles ne font pas retombe sur le budget d'assistance.

Le Sénat se félicite de ce que 200 millions sont accordés aux départements à la natalité, mais demande que usage sera fait de ce crédit.

Au sujet des basonnations à bon marché, il demande une enquête sérieuse. Enfin il exprime la crainte que les

ECHOS et CARNET

GALENDRIER. — Vendredi 26 décembre : Soleil, Lever, 11 h. 30; coucher, 6 h. 11. Aujourd'hui : Saint-Roger. — Demain : Saint-Sylvestre.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 25 décembre, 1938, à 17 h. 45 : Baromètre, 765 mm. 1/2; base de la nébulosité, 17 h. 45; 4 mm. 1/2; Thermomètre : Froide : 2,8; Minima : 0,2; Maxima : 4,6; 17 h. 45; Direction du vent : Sud-Ouest; Force : assez fort; Pas de nuages; Etat du ciel couvert, brouillard, très brumeux; Prévisions pour aujourd'hui : Mauvais temps; assez froid; pluie.

JEUX D'ESPRIT pour s'amuser en famille...

SIMILITUDE URBAINE

Il existe deux villes au monde, une aux Etats-Unis et une en France, dont les noms renferment chacun deux S, deux X et deux C. Quelles sont ces villes ?

Vous trouvez la réponse plus loin

évaluations du présent budget ne soient notablement dépassées.

M. M. GODART LINDER demande qu'on étende aux aveugles le bénéfice du décret-loi qui a amélioré les allocations des grands infirmes.

M. SELES BERNARD demande l'augmentation des crédits affectés à la lutte contre le cancer.

M. Calliaux demande au Sénat de ne pas prolonger la discussion générale et demande la clôture de la discussion du budget de la Santé publique. La clôture est prononcée, malgré quelques protestations et le budget de la Santé publique est adopté.

LES TROIS COMMISSIONS SÉNATORIALES de la défense nationale se réuniront en janvier

Paris, 29. — Les trois commissions de la Défense nationale du Sénat tiendront à la rentrée de janvier des réunions communes au cours desquelles seront examinées les questions intéressant la défense du pays et particulièrement la fabrication des armements.

Les trois ministres de la Défense nationale seront entendus. M. Daladier a déjà fait connaître qu'il tendait à la disposition des commissions.

La question de l'extension du système du bordereau de coupons

Paris, 29. — On se rappelle que l'art. 2, quinquies de la loi de finances, article du à l'initiative parlementaire et qui tend à réaliser une extension du système de bordereau de coupons, a été adopté sans modification par la commission sénatoriale des Finances. Cet article donnera lieu toute fois à une discussion en séance publique en raison d'amendements qui ont été déposés par MM. Hachette et Bolvin-Champeaux.

Les amendements de M. Bolvin-Champeaux ne laissent subsister l'obligation pour les banques de déposer l'ouverture de tous comptes de dépôts que dans le cas où il s'agit d'un compte de dépôts de titres, à l'exclusion des comptes d'avances, comptes courants, dépôts d'espèces, etc.

Le premier amendement de M. Hachette tend à substituer la date du 1er février 1940 à celle du 1er février 1939 pour le début de la période de coupons à ouvrir avant le 1er janvier 1939 (dans le texte de la commission), 1940 (dans le texte de M. Hachette).

Le second amendement de M. Hachette stipule qu'au lieu de la date du 31 décembre 1939 précèdera les conditions d'application dudit article.

LE GROUPE SOCIALISTE EST RÉSOLU À FAIRE VOTER LE RAPPORT RICHARD SUR L'AMNISTIE AVANT LA CLÔTURE DE LA SESSION

Le groupe socialiste a mandaté, pour intervenir dans le débat de politique extérieure qui doit s'ouvrir au début de la session prochain, MM. Grumbach, Camille Flanche, Tholais, Izard et Bedouce, et pour le débat de politique intérieure, MM. Nouelle, Mouton, Castagnier et Bioncourt.

Un échange de vues a eu lieu ensuite sur l'amnistie. Le groupe s'est montré résolu à faire voter le rapport de M. René Richard avant la clôture de la session et à en demander la discussion immédiate demain après-midi; une déclaration sera prise à ce sujet demain matin.

Le groupe a désigné, pour le représenter aux obsèques de M. Emile Vandervelde, une délégation composée de MM. Serol, Le Troquer, Lussy, Andraud, Chaussey, Léon LAGRANGE, Tholais, Henri SALENGRO, Sion et Bedin.

A LA COMMISSION D'ASSURANCES SOCIALES

La Commission d'assurances et de prévoyance sociales de la Chambre a adopté la proposition invitant le gouvernement à exécuter les sociétés mutualistes d'épargne du prélèvement de 10 % institué par décret-loi.

La Commission a résolu de rappeler la proposition de loi relative à l'assurance unique pour la proposition de loi de M. SAINT-JUST, relative à l'insubordination du prêt au mariage et les textes similaires déposés ultérieurement.

LES AFFAIRES PATHÉ-NATAN

Paris, 29. — M. Ledoux, le juge d'instruction chargé de l'enquête sur les affaires Pathé-Natan, a procédé, cet après-midi à une confrontation entre l'ingénieur grec Alexandre Johannides qu'assistait M. Tenger et l'homme d'affaires Jean Cerf qu'accompagnait M. Morcoy. On sait qu'après son arrestation, Johannides a fait des aveux complets concernant son rôle dans la création de la « S.E.M.A.G.I. », tandis que Cerf et Natan ont protesté avec énergie de leur innocence. Ainsi, la confrontation de cet après-midi a été-elle avérée particulièrement mouvementée.

Au début de 1931 de nombreuses plaintes étaient déjà déposées

Ce n'est pas d'hier, mais du début de 1931 que de nombreuses plaintes furent déposées entre les mains du juge Ledoux contre les dirigeants de la Société Pathé-Cinéma, soit par des actionnaires, soit par des créanciers. Le nombre des plaintes s'est estimé à 400. Les agissements frauduleux de Bernard Natan étaient tels, à la fin de 1932, qu'ils se réunirent et se constituèrent un certain nombre d'actionnaires. Le reg. de Pathé-Cinéma, sous la présidence d'un ancien actionnaire de la firme, fut nommé Léon, M. Robert Dirler.